



EDPP
ÉCOLE DES PROFESSIONNELLS
DE LA PÉRINATALITÉ

CONDITIONS DE DEROULEMENT DES FORMATIONS

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

L'École Des Professionnels de la Périnatalité

Créé en 2021, notre organisme de formation a pour but la montée en compétence des professionnels de santé et de la petite enfance, ainsi que l'insertion dans le monde professionnel d'apprenants dans les domaines de la périnatalité (portage, allaitement, soins de confort de bébé, psychomotricité...).

Formateurs et responsables pédagogiques œuvrent toute l'année pour vous apporter de nouveaux programmes et de nouvelles techniques pédagogiques (présentiel, distanciel, enseignement hybride) et vous permettre ainsi de renforcer vos compétences et en acquérir de nouvelles. Nos intervenants ont tous une expérience solide et actualisée du monde professionnel dans les domaines de la périnatalité - infirmières puéricultrices, psychomotriciennes, formatrice au portage et soins du nouveau né, et une solide formation reconnue par l'Etat ou au niveau international (Diplômes d'Etat, Diplômes Inter Universitaires, Certification Internationale IBCLC).

En inter entreprise, nous vous orientons vers la formation qui correspond le mieux à vos attentes et votre emploi du temps.

En intra entreprise, nos formateurs et l'équipe pédagogique établissent un programme sur mesure pour répondre à vos besoins.

	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	1
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024

Créée sous l'impulsion d'Isabelle Sertelon, formatrice au portage des bébés reconnue depuis 2011 et diplômée du D.I.U des soins du développement, l'Ecole Des Professionnels de la Périnatalité jouit dès sa naissance de rapports solides avec les OPCO et les structures hospitalière, vous permettant ainsi de faire financer votre projet professionnel et vous faciliter les démarches.

Consultants à titre gratuits et indépendants pour des créateurs de produits et acteurs économiques dans la périnatalité depuis plus de 10 ans, nos intervenants vous font profiter de l'appui matériel de marques et de partenariat exclusifs pour vous équiper de façon simple et abordable dès votre entrée en formation pour préparer votre entrée dans le mode professionnel de la façon la plus sereine possible. Ces partenariats sont sans intérêt financier pour nous et n'ont pour seul but que de faciliter l'équipement de nos apprenants.


Les valeurs de notre organisme :

Qualité

Professionalisme

Politique de prix abordables

Adaptabilité

	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	2
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024

DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formations en présentiel

Votre formation commence le premier jour en présence. Votre règlement est encaissé un mois avant, et votre convocation avec la liste du matériel est envoyée 3 semaines avant ce premier jour en présence.


Exemple : Formation allaitement

- Un mois avant votre premier jour en présence : Encaissement de votre règlement.
- Trois semaines avant votre premier jour en présence : Convocation à la formation et accès aux supports pédagogiques sur une plateforme en ligne pour les imprimer selon vos besoins.
- Premier jour en présence : positionnement des apprenants avec un questionnaire d'entrée de formation. Tour de table, présentation de la formation.
- Dernier jour en présence : questionnaire de validation des objectifs en fin de formation. Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation (anonyme).

- Dans les 3 semaines qui suivent la fin de la formation : correction du questionnaire de validation des objectifs. Attestation de validation des objectifs.

Formation en blended learning (présentiel + e-learning)

Votre formation commence un mois avant la première date en présence. Les sommes restant à régler sont encaissées à ce moment et vos accès aux parties en

	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	3
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024


ligne sont ouverts. C'est le moment, en fonction de la formation que vous avez choisie, de prendre connaissances de certaines parties théoriques et/ou pratiques en e-learning.

Exemple : Formation de monitrice moniteur de portage

- Un mois avant votre premier jour en présence : Encaissement de votre règlement, ouverture de vos accès e-learning. Questionnaire de positionnement, puis début de votre formation avec le module Portage dans les bras.
- Trois semaines avant votre premier jour en présence : Convocation à la formation
- Première date en présence : Mise en situation d'un atelier de portage avec une tutrice, échange avec les stagiaires sur leur projet professionnel, réponses aux questions sur le monde du travail dans le portage des bébés au niveau régional.
- Avant la deuxième date en présence : remise de votre questionnaire de validation des acquis Portage dans les bras.
- Deuxième date en présence : deux jours. Tour de table. Partie théorique
- Début du module en ligne "Handicap et cas particuliers dans le portage".
- Troisième date en présence : deux jours. Nouages. Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation (anonyme)
- Dans le mois suivant la remise de votre questionnaire : correction.
- Dans l'année après votre dernière date en présence : remise de votre questionnaire de validation des acquis Handicap et cas particuliers dans le portage.

Si vous avez validé tous vos acquis : nous vous délivrons votre attestation de formation

Si vous n'avez pas validé tous vos acquis : La formatrice vous contacte pour faire le point avec vous et convenir d'un aménagement de votre parcours de formation.

	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	4
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024

CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Nous mettons tout en œuvre pour vous assurer des prestations dans les meilleures conditions. Cela comprend :

Des locaux adaptés en taille et en équipement à la formation qui y a lieu, accessibles en transports en commun et en voiture.

Un respect strict des protocoles sanitaires mis en place par le Ministère du Travail, notamment en période de pandémie Covid19 (port du masque, distanciation, mise à disposition de gel hydro alcoolique)

Du matériel de qualité, entretenu et mis à jour régulièrement.


Les locaux de formation sont tenus dans un état constant de propreté (article L. 4221.1 du Code du travail).

Il est interdit de fumer et vapoter dans les locaux.

L'éclairage des locaux est conçu de manière à éviter la fatigue visuelle et les affections qui en résultent.

Les locaux de formations sont chauffés et déshumidifiés afin de maintenir une température convenable.

Les stagiaires disposent de cabinets d'aisance et de lavabos.

	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	5
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024

L'équipe d'intervenant met à disposition des apprenants de l'eau potable et fraîche, des boissons chaudes et un goûter d'accueil

Les mesures de sécurité, de prévention des incendies et des risques liés à l'activité de formation sont prises conformément aux textes de loi et aux obligations des ERP de type R Catégorie 5 et répondent aux normes PMR. Un registre de sécurité est tenu par la direction.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.


Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- de manger dans les salles de cours en dehors des horaires de pauses ou de repas ;
- d'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;
- de prendre des photos des supports de cours ou des autres stagiaires ;
- de fumer dans la salle de formation ou près de son entrée ;
- de dégrader le matériel prêté pendant la formation et la salle.
- de proférer des propos insultants envers le formateur ou d'autres stagiaires.

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	6
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation sans remboursement du prix de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.


Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.
Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

	CERTIFICATION QUALIOP - Critère 3 - Indicateur 9	Page	7
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.


Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

Article 7:

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

POSITIONNEMENT DES STAGIAIRES


Lors de votre première date en présence ou de votre premier accès en e-learning, selon la formation, vous aurez à remplir un questionnaire d'entrée en formation (appelé aussi questionnaire de positionnement). Ce questionnaire a deux buts

	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	8
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024

Permettre à l'organisme de formation d'adapter son contenu et déroulé de formation au niveau du stagiaire.

Formaliser la progression du stagiaire par comparaison avec le ou les questionnaires de fin de formation.

Le formateur pourra engager un dialogue avec l'apprenant afin personnaliser le contenu de formation et expliciter certains points plus en détails dans le but de l'accompagner dans son parcours de formation.

	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	9
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024

ASPECTS PERIPHERIQUES A LA FORMATION

Pour se rendre à l'Ecole Des Professionnels de la Périnatalité (site de Trévoux. Pour les salles louées pour l'occasion dans d'autres villes, vous pouvez demander conseil à votre tutrice de région)

Adresse : 52 Grande Rue 01600 TREVOUX

(attention les horaires sont variables, toujours consulter les horaires à l'avance depuis les plaquettes disponibles ou le calculateur d'itinéraire en cliquant sur les liens en renseignant bien le jour et l'heure prévus.

En voiture

Direction Villefranche sur Saône puis Trévoux, le mieux est de mettre le GPS sur le 52 Grande Rue 01600 TREVOUX puis passer devant l'Ecole et se garer sur le parking des lapins (gratuit) à 30 mètres.

En train


Viser la gare de Villefranche sur Saône, Anse, ou Saint Germain au mont d'or en fonction des horaires et de la correspondance de bus (différentes en semaine ou week end)

La région a mis en place un calculateur d'itinéraire très efficace

<https://www.mobivals.fr/se-deplacer/calculateur-ditineraire/>

Si besoin d'un taxi pour faire le chemin gare/Trévoux :

Taxi Trévoux 07 88 49 09 67 taxitrevoux01600@gmail.com

	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	10
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024

En bus ou bus + train

Arrêt la Passerelle puis monter la rue du port, tourner à droite, l'EDPP est à 15 mètres

Depuis Anse 69480

La région a mis en place un calculateur d'itinéraire très efficace

<https://www.mobivals.fr/se-deplacer/calculateur-ditineraire/>

Depuis Lyon

La région a mis en place un calculateur d'itinéraire très efficace

<https://www.mobivals.fr/se-deplacer/calculateur-ditineraire/>

Depuis Villefranche sur Saône Gare routière

Ligne 119 <https://transportsdelain.fr/horaires-lignes-regulieres-car-ain-fr/>

ATTENTION la ligne 119 EXPRESS ne dessert PAS Trévoux

Ligne 185 <https://transportsdelain.fr/horaires-lignes-regulieres-car-ain-fr/>

Autres lignes : la région a mis place un calculateur d'itinéraire très efficace


<https://www.mobivals.fr/se-deplacer/calculateur-ditineraire/>

Depuis Neuville sur Saône (pour venir par exemple de Caluire, Lyon, Fontaines sur Saône)

Ligne 184 <https://transportsdelain.fr/horaires-lignes-regulieres-car-ain-fr/>

Autres lignes : la région a mis place un calculateur d'itinéraire très efficace

<https://www.mobivals.fr/se-deplacer/calculateur-ditineraire/>

	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	11
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024

HEBERGEMENTS A PROXIMITE

Hotel des voyageurs

Adresse : 28 Rue du Palais, 01600 Trévoux

Téléphone : [04 74 00 12 34](tel:0474001234)

Air Bnb :

Le Jardin de Félicie :

<https://www.booking.com/hotel/fr/le-jardin-de-felicie.fr.html>

[https://www.airbnb.fr/rooms/36671285?](https://www.airbnb.fr/rooms/36671285?source_impression_id=p3_1707840513_UJuNmqW2f1qiV%2Bou)

[source_impression_id=p3_1707840513_UJuNmqW2f1qiV%2Bou](https://www.airbnb.fr/rooms/36671285?source_impression_id=p3_1707840513_UJuNmqW2f1qiV%2Bou)

Adresse : 2372 Chem. d'Arras, 01600 Trévoux

Téléphone : 06 24 00 26 19

Les Jardins de la Passerelle (2 couchages de 2)

<https://www.lesjardinsdelapasserelle.com/>


Le Refuge du Bonheur

<https://www.booking.com/hotel/fr/le-refuge-du-bonheur-trevoux.fr.html>

[https://www.airbnb.fr/rooms/1047935048159926472?](https://www.airbnb.fr/rooms/1047935048159926472?_set_beve_on_new_domain=1707840728_NmNiZDZhOWMwNjg0&source_impression_id=p3_1707840728_9ESt15xg3s9bpvp6)

[_set_beve_on_new_domain=1707840728_NmNiZDZhOWMwNjg0&source_impression_id=p3_1707840728_9ESt15xg3s9bpvp6](https://www.airbnb.fr/rooms/1047935048159926472?_set_beve_on_new_domain=1707840728_NmNiZDZhOWMwNjg0&source_impression_id=p3_1707840728_9ESt15xg3s9bpvp6)

Adresse : 18 Grande Rue 01600 TREVOUX

	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	12
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024

École Des Professionnels de la Périnatalité (EDPP) SARL au capital de 1000 euros
52, Grande Rue 01600 Trévoux
04 74 17 33 65 www.edpp.fr
Numéro SIRET : 901 254 490 00013

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84010243001 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone : 0652391382

le monsieur a deux appartement, vous pouvez directement lui téléphoner

LOFT avec terrasse (11 Grande rue – 3 minutes de l'EDPP)

<https://abnb.me/D5dlEB0ebHb>

Appartement au Centre

https://www.airbnb.fr/rooms/959254269879886259?check_in=2024-03-18&check_out=2024-03-20&guests=1&adults=1&s=67&unique_share_id=0b59747a-8b47-494e-b6a7-5b2d8911b891

Camping Ain Le Kanopée Village (Bungalows ouverts toute l'année)

Adresse : Rue Robert Baltie, 01600 Trévoux


Téléphone : [04 74 08 44 83](tel:0474084483)

Lorsque vous mettez votre avis sur booking/airBnB pensez à mentionner l'EDPP cela aide nos apprenants à choisir leur logement

Autour de Trévoux

Liste des gites sur Ars et Trévoux sur le site de l'Office de Tourisme

<http://ars-trevoux.com/fr/sejournerez/gites-et-meubles>

	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	13
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024

RESTAURATION

Café du bon coin (à 20 mètres de l'école)

Services disponibles : Repas sur place · Vente à emporter · Aucune livraison

Adresse : 30 Grande Rue, 01600 Trévoux

Téléphone : [04 74 00 87 38](tel:0474008738)

Ouvert le week end, fermé le lundi. Réserver si vous souhaitez manger pendant la pause de 13h


Le Chaudron (à 30mètres de l'école)

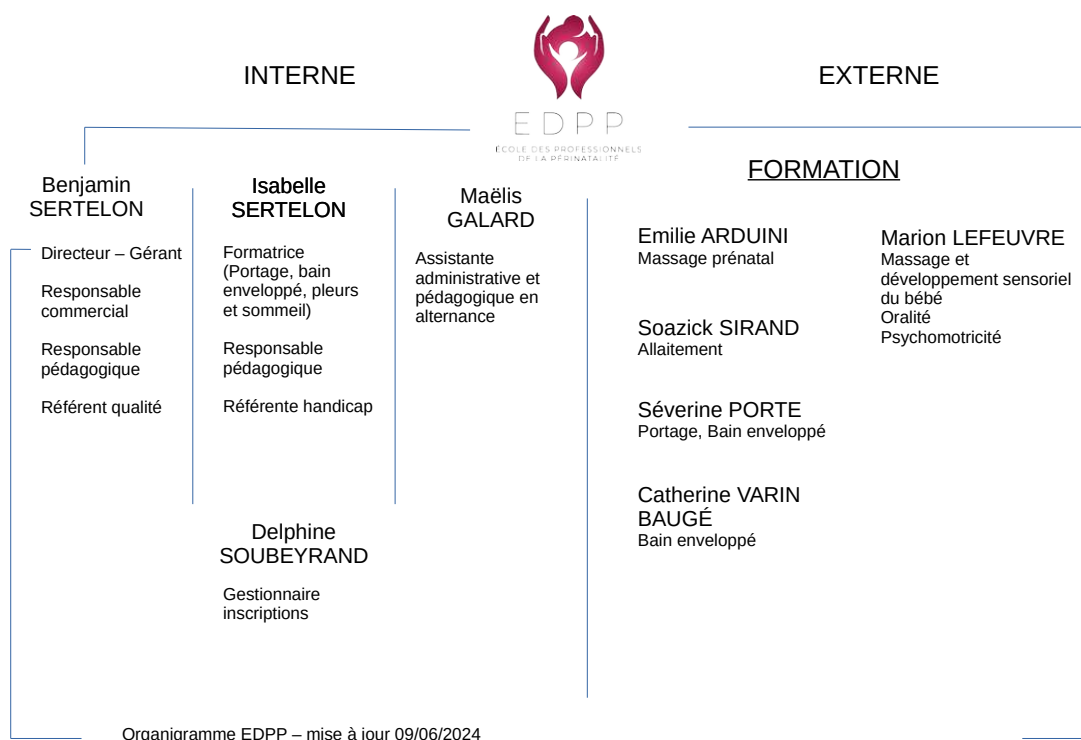
Services disponibles: Repas sur place · Vente à emporter · Aucune livraison


Adresse : 6 Rue du Port, 01600 Trévoux

Menu: cdn.website.dish.co

Téléphone : [04 74 00 43 52](tel:0474004352)

	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	14
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024



 EDPP ÉCOLE DES PROFESSIONNELLS DE LA PÉRINATALITÉ	CERTIFICATION QUALIOPI - Critère 3 - Indicateur 9	Page	15
		Version	2
	Conditions de déroulement des formations	Date de création	15/08/2021
		Date de révision	09/06/2024